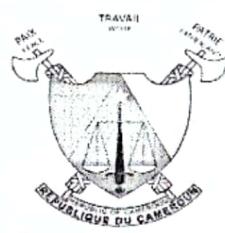


**REPUBLIQUE DU CAMEROUN**  
 Paix-Travail-Patrie  
\*\*\*\*\*  
**REGION DU SUD**  
\*\*\*\*\*  
**DEPARTEMENT DU DJA ET LOBO**  
\*\*\*\*\*  
**COMMISSION DEPARTEMENTALE DE**  
 PASSATION DES MARCHES  
\*\*\*\*\*



**REPUBLIC OF CAMEROON**  
 Peace-Work-Fatherland  
\*\*\*\*\*  
**SOUTH REGION**  
\*\*\*\*\*  
**DJA AND LOBO DIVISION**  
\*\*\*\*\*  
**DIVISIONAL TENDERS BOARD**  
\*\*\*\*\*

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 12/AONO/RS/DDL/CDPM/2023 DU 19 OCT 2023 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE  
 REHABILITATION DE LA DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MINEPAT DU DJA  
 ET LOBO, ARRONDISSEMENT DE SANGMELIMA, DEPARTEMENT DU DJA ET  
 LOBO, REGION DU SUD.**

**FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC MINEPAT**, Chapitre 94- EXERCICE 2024.

Le Préfet du Département du Dja et Lobo, Autorité Contractante, lance pour le compte de la République du Cameroun, en procédure d'urgence un Appel d'Offres National Ouvert pour la réalisation de l'opération sus-indiquée.

**1. Objet de l'Appel d'Offres :**

L'Appel d'Offres porte sur l'exécution des travaux de réhabilitation de la Délégation Départementale du MINEPAT du Dja et Lobo, Arrondissement de Sangmelima, Département du Dja et Lobo, Région du Sud

**Consistance des travaux :**

Ces travaux comprennent les opérations suivantes :

- Installation de chantier ;
- Démolitions ;
- Maçonnerie - Elévation ;
- Charpente - Couverture - Etanchéité ;
- Menuiserie bois - Alu et Métallique ;
- Electricité ;
- Peinture ;
- Plomberie sanitaire - Assainissement ;

**2. Participation et origine :**

La participation est ouverte à égalité de conditions à toutes les petites et moyennes entreprises de droit camerounais.

**3. Financement :**

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Public du MINEPAT, Chapitre 94 Exercice 2024. Le coût prévisionnel de l'ensemble des travaux est tel que indiqué dans le tableau ci-dessous :

MONTANT PREVISIONNEL DES TRAVAUX	25 813 273 (Vingt Cinq Millions Huit Cent Treize Mille Deux Cent Soixante Treize) Francs CFA
----------------------------------	--

**4. Délai d'exécution :**

Le délai global d'exécution des travaux est de Trois (03) mois calendaires. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

**5. Administration au nom de laquelle sera conclu le marché :**

A l'issue de l'examen des offres des soumissionnaires et du choix de l'attributaire par l'autorité contractante, le marché sera conclu entre l'adjudicataire et l'autorité contractante.

**6. Cautionnement provisoire (garantie de soumission) :**

Les offres devront être accompagnées d'un cautionnement provisoire (garantie bancaire de soumission), établi selon le modèle indiqué dans le Dossier d'Appel d'Offres, par un établissement bancaire de premier rang, agréé par le Ministre en charge des Finances et d'un montant égal à Huit Cent Quatre Vingt Dix Huit Mille (898 000) francs CFA.

Sous peine de rejet, le cautionnement provisoire devra impérativement être produit en original datant de moins de trois (03) mois.

Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au plus tard 30 jours après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est adjudicataire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

**7. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres :**

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté auprès du Secrétariat particulier du Préfet du Dja et Lobo.

**8. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres :**

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu auprès du Secrétaire Particulier du Préfet du Dja et Lobo, sur présentation d'une quittance de versement au Trésor Public d'une somme non remboursable au titre des frais d'achat du dossier de Quarante Deux Mille Sept Cents (42.700) Francs CFA.

Cette quittance devra identifier l'acquéreur comme représentant le prestataire désireux de participer à la consultation.

**9. Présentation des offres :**

Les documents constituant l'offre seront répartis en trois volumes ci-après, placés sous simple enveloppe dont :  
L'enveloppe A contenant les Pièces administratives (volume 1) ;  
L'enveloppe B contenant l'Offre technique (Volume 2) ;  
L'enveloppe C contenant l'Offre financière (Volume 3).

Toutes les pièces constitutives des offres (Enveloppes A, B et C) seront placées dans une grande enveloppe extérieure scellée, portant uniquement la mention de l'Appel d'Offres en cause.

Les différentes pièces de chaque offre seront numérotées dans l'ordre du DAO et séparées par des intercalaires de couleur identique autre que la blanche.

**10. Remise des offres :**

Chaque offre, rédigée en anglais ou en français, en sept (07) exemplaires, dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tel, devra parvenir dans les services de l'autorité contractante, notamment à la Préfecture de Sangmelima, au plus tard le 16 NOV 2023 à 14 heures, heure locale et devra porter la mention :

« APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 12 /AONO/RS/DDL/CDPM/2023 DU 19 OCT 2023 EN PROCEDURE  
D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MINEPAT DU DJA  
ET LOBO, ARRONDISSEMENT DE SANGMELIMA, DEPARTEMENT DU DJA ET LOBO, REGION DU SUD ».

**FINANCEMENT :** BIP MINEPAT - CHAPITRE 94, EXERCICE 2024.

A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».

**11. Recevabilité des offres :**

Les offres parvenues après la date et l'heure de dépôt des offres ou celles ne respectant pas le mode de séparation de l'offre financière des offres administrative et technique seront irrecevables.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Ces pièces administratives ont une durée de validité de trois (03) mois ; cette date limite de validité des pièces administratives doit être postérieure à la date de lancement de l'Appel d'Offres.

**12. Ouverture des plis :**

L'ouverture des offres aura lieu le 16 NOV 2023 à 15 H, dans la salle de conférence de la Préfecture de Sangmélima.

L'ouverture des plis se fera en un temps et en trois étapes :

- 1<sup>ere</sup> étape : Ouverture de l'enveloppe A contenant les pièces administratives (volume 1) ;
- 2<sup>eme</sup> étape : Ouverture de l'enveloppe B contenant les offres techniques (volume 2) ;
- 3<sup>eme</sup> étape : Ouverture de l'enveloppe C contenant les offres financières (volume 3).

Tous les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée (même en cas de groupement) et ayant une parfaite connaissance du dossier.

**13. Principaux critères d'évaluation des offres :**

**15-1- Critères éliminatoires :**

- a) Absence de la caution de soumission à l'ouverture ;
- b) Absence ou non-conformité non régularisée après 48 heures d'une des pièces du dossier administratif ;
- c) Fausse déclaration, pièce falsifiée ou non authentique ;
- d) Offre Technique incomplet pour absence de:
  - La déclaration sur l'honneur de la visite des lieux et du rapport de visite de lieux ;
  - La déclaration sur l'honneur attestant que le soumissionnaire n'a pas abandonné un marché au cours des trois dernières années, et qu'il ne figure pas sur la liste des entreprises défaillantes établies par l'ARMP;
  - Un Conducteur de travaux n'ayant pas la qualification exigée dans le dossier d'Appel d'Offres ;
  - Non existence dans l'offre technique de la rubrique « organisation, méthodologie et planning » ;
- e) Offre Financière incomplet pour absence de l'une des pièces suivantes :

- Une soumission ;
- Le bordereau des prix unitaires (BPU) suivant le modèle avec indication des prix hors TVA en chiffres et en lettres, rempli de manière lisible ;
- Le détail quantitatif et estimatif (DQE) ;
- Le sous-détail des prix unitaires ;
- e) N'avoir pas obtenu au moins 70% de oui sur les critères essentiels.

**15-2 : Critères essentiels :**

Les offres techniques seront notées en fonction des seize (16) critères essentiels ci-après :

- a. Personnel d'encadrement de l'Entreprise sur six (06) critères ;
- Personnel Technique non qualifié
  - b. Le Matériel de chantier à mobiliser sur sept (07) critères ;
  - c. Références de l'Entreprise sur un (01) critères.
  - d. Absence de la déclaration sur l'honneur de la visite des lieux et du rapport de visite de lieux un (01) critère.
  - e. N'avoir pas obtenu au moins 70% de oui un (01) critère ;

**14. Durée de validité des offres :**

Les soumissionnaires seront engagés par leurs offres pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour le dépôt des offres

**15. Attribution du marché :**

Le marché sera attribué au soumissionnaire présentant l'offre évaluée la moins disante et remplissant les critères administratifs, techniques et financiers requis.

**17. Renseignements complémentaires**

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus dans les services de l'Autorité Contractante, notamment à la Préfecture de Sangmélima, à la Prison Principale de Sangmélima et au Service Départemental du Patrimoine du Dja et Lobo.

19 OCT 2023

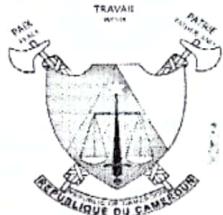
Sangmelima, le \_\_\_\_\_

Le Préfet du Dja et Lobo,  
Autorité Contractant



Damien Oummo  
Administrateur Civil Principal

REPUBLIC OF CAMEROON  
Paix-Travail-Patrie  
\*\*\*\*\*  
REGION DU SUD  
\*\*\*\*\*  
DEPARTEMENT DU DJA ET LOBO  
\*\*\*\*\*  
COMMISSION DEPARTEMENTALE DE  
PASSATION DES MARCHES  
\*\*\*\*\*



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace-Work-Fatherland  
\*\*\*\*\*  
SOUTH REGION  
\*\*\*\*\*  
DJA AND LOBO DIVISION  
\*\*\*\*\*  
DIVISIONAL TENDERS BOARD  
\*\*\*\*\*

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 13 /AONO/RS/DDL/CDPM/2023 DU  
19 OCT 2023 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE  
REHABILITATION DES SALLES DE CLASSE AU CES DE YEM-YEMFEK,  
ARRONDISSEMENT DE MEYOMESSALA, DEPARTEMENT DU DJA ET LOBO,  
REGION DU SUD.**

**FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC MINEPAT, EXERCICE 2024.**

Le Préfet du Département du Dja et Lobo, Autorité Contractante, lance pour le compte de la République du Cameroun, en procédure d'urgence un Appel d'Offres National Ouvert pour la réalisation de l'opération sus-indiquée.

**1. Objet de l'Appel d'Offres :**

L'Appel d'Offres porte sur les travaux de réhabilitation des salles de classe au ces de Yem-Yemfek, Arrondissement de Meyomessala, Département du Dja et Lobo, Région du sud.

**Consistance des travaux :**

Ces travaux comprennent les opérations suivantes :

- Installation de chantier ;
- Démolitions ;
- Maçonnerie - Elévation ;
- Charpente - Couverture ;
- Menuiserie bois et Métallique ;
- Electricité ;
- Peinture ;
- VRD ;

**2. Participation et origine :**

La participation est ouverte à égalité de conditions à toutes les petites et moyennes entreprises de droit camerounais.

**3. Financement :**

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Public du MINEPAT, Exercice 2024. Le coût prévisionnel de l'ensemble des travaux est tel que indiqué dans le tableau ci-dessous :

MONTANT PREVISIONNEL DES TRAVAUX	60 000 000 (Soixante Millions) Francs CFA
----------------------------------	---

**4. Délai d'exécution :**

Le délai global d'exécution des travaux est de Cinq (05) mois calendaires. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

**5. Administration au nom de laquelle sera conclu le marché :**

A l'issue de l'examen des offres des soumissionnaires et du choix de l'attributaire par l'autorité contractante, le marché sera conclu entre l'adjudicataire et l'autorité contractante.

**6. Cautionnement provisoire (garantie de soumission) :**

Les offres devront être accompagnées d'un cautionnement provisoire (garantie bancaire de soumission), établi selon le modèle indiqué dans le Dossier d'Appel d'Offres, par un établissement bancaire de premier rang, agréé par le Ministre en charge des Finances et d'un montant égal à Un million Huit Cent Mille (1 800 000) francs CFA.

Sous peine de rejet, le cautionnement provisoire devra impérativement être produit en original datant de moins de trois (03) mois.

Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au plus tard 30 jours après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est adjudicataire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

**7. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres :**

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté auprès du Secrétariat particulier du Préfet du Dja et Lobo.

**8. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres :**

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu auprès du Secrétaire Particulier du Préfet du Dja et Lobo, sur présentation d'une quittance de versement au Trésor Public d'une somme non remboursable au titre des frais d'achat du dossier de Quatre Vingt Cinq Mille (85 000) Francs CFA.

Cette quittance devra identifier l'acquéreur comme représentant le prestataire désireux de participer à la consultation.

**9. Présentation des offres :**

Les documents constituant l'offre seront répartis en trois volumes ci-après, placés sous simple enveloppe dont :

L'enveloppe A contenant les Pièces administratives (volume 1) ;

L'enveloppe B contenant l'Offre technique (Volume 2) ;

L'enveloppe C contenant l'Offre financière (Volume 3).

Toutes les pièces constitutives des offres (Enveloppes A, B et C) seront placées dans une grande enveloppe extérieure scellée, portant uniquement la mention de l'Appel d'Offres en cause.

Les différentes pièces de chaque offre seront numérotées dans l'ordre du DAO et séparées par des intercalaires de couleur identique autre que la blanche.

**10. Remise des offres :**

Chaque offre, rédigée en anglais ou en français, en sept (07) exemplaires, dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tel, devra parvenir dans les services de l'autorité contractante, notamment à la Préfecture de Sangmelima, plus tard le 16 NOV 2023 à 14 heures, heure locale et devra porter la mention :

**« APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 13/AONO/RS/DDL/CDPM/2023 DU 19 OCT 2023 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DES SALLES DE CLASSE AU CES DE YEM-YEMFEK, ARRONDISSEMENT DE MEYOMESSALA, DEPARTEMENT DU DJA ET LOBO, REGION DU SUD».**

**FINANCEMENT : BIP MINEPAT, EXERCICE 2024.**

A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».

**11. Recevabilité des offres :**

Les offres parvenues après la date et l'heure de dépôt des offres ou celles ne respectant pas le mode de séparation de l'offre financière des offres administrative et technique seront irrecevables.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Ces pièces administratives ont une durée de validité de trois (03) mois ; cette date limite de validité des pièces administratives doit être postérieure à la date de lancement de l'Appel d'Offres.

**12. Ouverture des plis :**

16 NOV 2023 15 H

L'ouverture des offres aura lieu le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_, dans la salle de conférence de la Préfecture de Sangmélima.

L'ouverture des plis se fera en un temps et en trois étapes :

- 1<sup>ere</sup> étape : Ouverture de l'enveloppe A contenant les pièces administratives (volume 1) ;
- 2<sup>eme</sup> étape : Ouverture de l'enveloppe B contenant les offres techniques (volume 2) ;
- 3<sup>eme</sup> étape : Ouverture de l'enveloppe C contenant les offres financières (volume 3).

Tous les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée (même en cas de groupement) et ayant une parfaite connaissance du dossier.

**13. Principaux critères d'évaluation des offres :**

**15-1 : Critères éliminatoires :**

a) Absence de la caution de soumission à l'ouverture ;

b) Absence ou non-conformité non régularisée après 48 heures d'une des pièces du dossier administratif ;

c) Fausse déclaration, pièce falsifiée ou non authentique ;

d) Offre Technique incomplet pour absence de:

- La déclaration sur l'honneur de la visite des lieux et du rapport de visite de lieux ;
- La déclaration sur l'honneur attestant que le soumissionnaire n'a pas abandonné un marché au cours des trois dernières années, et qu'il ne figure pas sur la liste des entreprises défaillantes établies par l'ARMP;
- Un Conducteur de travaux n'ayant pas la qualification exigée dans le dossier d'Appel d'Offres ;
- Non existence dans l'offre technique de la rubrique « organisation, méthodologie et planning » ;

e) Offre Financière incomplet pour absence de l'une des pièces suivantes :

- Une soumission ;
- Le bordereau des prix unitaires (BPU) suivant le modèle avec indication des prix hors TVA en chiffres et en lettres, rempli de manière lisible ;
- Le détail quantitatif et estimatif (DQE) ;
- Le sous-détail des prix unitaires ;
- e) N'avoir pas obtenu au moins 70% de oui sur les critères essentiels.

**15-2 : Critères essentiels :**

Les offres techniques seront notées en fonction des seize (16) critères essentiels ci-après :

- a. Personnel d'encadrement de l'Entreprise sur six (06) critères ;

-Personnel Technique non qualifié

- b. Le Matériel de chantier à mobiliser sur sept (07) critères ;
- c. Références de l'Entreprise sur un (01) critères.
- d. Absence de la déclaration sur l'honneur de la visite des lieux et du rapport de visite de lieux un (01) critère.
- e. N'avoir pas obtenu au moins 70% de oui un (01) critère ;

**14. Durée de validité des offres :**

Les soumissionnaires seront engagés par leurs offres pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour le dépôt des offres

**15. Attribution du marché :**

Le marché sera attribué au soumissionnaire présentant l'offre évaluée la moins disante et remplissant les critères administratifs, techniques et financiers requis.

**17. Renseignements complémentaires**

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus dans les services de l'Autorité Contractante, notamment à la Préfecture de Sangmélima, à la Prison Principale de Sangmélima et au Service Départemental du Patrimoine de Dja et Lobo.

Sangmelima, le 19 OCT 2023

Le Préfet du Dja et Lobo,  
Autorité Contractante



  
Damion Ovono  
Administrateur Civil Principal